

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NAF NAF

Naf-Naf : un gâchis social considérable

Le Tribunal de Commerce doit rendre sa décision le 31 juillet sur les offres de reprise de Naf-Naf.

La CFDT tient à souligner le gâchis social considérable, résultat de décisions de gestion erratiques prises par les différentes directions successives qui placent les salariés face à des solutions insatisfaisantes et douloureuses

Concernant l'offre Amoniss :

La CFDT relève qu'Amoniss est la seule offre de reprise réelle, qui maintient l'identité de l'entreprise Naf-Naf et qui est la mieux-disante du point de vue de l'emploi. Cependant, la CFDT alerte sur les risques majeurs associés à cette offre :

Des risques opérationnels : Amoniss, propriétaire de Pimkie, aura d'importantes difficultés à approvisionner rapidement les magasins Naf-Naf avec des collections adaptées à sa clientèle, différente de celle de Pimkie. Reconstituer une offre cohérente nécessitera plus de deux mois et des moyens financiers conséquents.

Des risques financiers : bien que Pimkie soit en cours de redressement, sa situation reste fragile. La CFDT doute de la capacité d'Amoniss à financer simultanément Pimkie et Naf-Naf, et à faire face aux imprévus liés à la conjoncture économique ou à un retard d'exécution du plan.

Des risques sociaux : les salariés, déjà épuisés après de nombreuses procédures, refusent majoritairement le projet d'Amoniss, qui aggraverait selon eux leur situation et leur santé. La CFDT ne peut pas prendre la responsabilité de soutenir un projet risquant d'emmener l'entreprise vers un nouvel échec aux conséquences dramatiques pour les salariés. Pour toutes ces raisons, elle donne un avis défavorable à l'offre présentée par Amoniss.

Concernant l'offre Beaumanoir :

La CFDT considère que la proposition de Beaumanoir ne constitue pas une véritable offre de reprise, car elle ne maintient pas l'identité de Naf-Naf et prévoit la reprise d'un nombre très limité de magasins et de salariés.

Si Beaumanoir propose de nombreuses offres de reclassement avec des conditions positives, le nombre réel de salariés concernés serait faible.

La CFDT ne peut donc pas donner un avis favorable à cette proposition. Elle considère cependant que l'offre de Beaumanoir s'apparente davantage à une offre liquidative, et qu'à ce titre, elle serait moins défavorable aux salariés qu'une liquidation sèche.

A date, NAFNAF compte 422 CDI et 90 (CDD, app...). A ce jour deux offres ont été « retenues » :

- Amoniss (Pimkie) propose de reprendre 30 magasins tout en gardant la marque NAFNAF, avec la reprise de 146 CDI. Cependant, sa situation financière reste fragile, ce qui suscite des inquiétudes quant à la pérennité du projet.
- Beaumanoir reprendrait 12 magasins, mais ne conserverait pas la marque NAFNAF. Ces 12 magasins seraient cédés à 4 marques appartenant au groupe. L'offre prévoit la reprise de 47 CDI ainsi que 250 offres de reclassement, qui concerneraient en réalité très peu de salariés intéressés. Beaumanoir présente toutefois une stabilité financière plus rassurante.

Les élus CFDT du CSE, ont beaucoup échangé sur ces deux offres. Malheureusement, la casse sociale reste inévitable dans les deux cas. Même si l'offre de Beaumanoir apparaît plus favorable qu'une liquidation judiciaire, elle ne concerne qu'une part très réduite des salariés.

Les emplois sont clairement menacés. La situation est extrêmement tendue, tant sur le plan psychologique que sur celui de l'avenir professionnel des salariés concernés. Les élus restent sous forte pression dans ce contexte.

La CFDT tient à saluer le courage, l'engagement et le professionnalisme de ses représentants et des salariés, restés profondément attachés à l'enseigne malgré les épreuves répétées qu'ils ont traversées. Elle restera pleinement mobilisée pour accompagner, défendre et protéger chaque salarié dans cette période d'incertitude et de profondes inquiétudes.

Déléguée syndicale
Angélique Dali
Déléguée syndicale
06 60 40 18 30

Relations Presse :
Odile Stanciu
06 21 62 05 05
ostanciu@services.cfdt.fr

